

*Initiatives ministérielles*

J'aimerais terminer en disant qu'à l'instar du Nouveau Parti démocratique, je suis en faveur de ces amendements concernant les coopératives et des amendements visant les sociétés de fiducie et de prêt. J'applaudis le député de Mississauga-Sud qui a proposé l'amendement au sujet des plaintes des consommateurs.

Je ne veux toutefois pas terminer sans demander aux grandes banques de ce pays d'y aller doucement et d'aider les Canadiens à garder espoir au cours des trois ou quatre mois à venir, le temps que nous reprenions pied et adoptions une stratégie économique mieux adaptée à la situation actuelle.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Madame la Présidente, comme d'habitude, le député a fait des remarques très pertinentes devant cette Chambre.

À l'heure qu'il est, nombre de mes électeurs, et les siens aussi j'en suis sûr, font leurs courses de Noël avec leurs cartes de crédit. Et comme il parle souvent aux banquiers, je me demande s'il pourrait expliquer à cette Chambre pourquoi il y a une telle différence entre les taux d'intérêt actuels des banques et les taux exorbitants des cartes de crédit. D'une certaine façon, les cartes de crédit sont une forme de prêt qui vous permettent d'acheter à crédit.

Quelle est la raison de cet énorme écart qui nuit à tant de Canadiens?

**M. Mills:** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Parkdale—High Park pour sa question. Puisqu'il est de Toronto, il sent sans aucun doute la nervosité des consommateurs et il voit les difficultés de nombreux exploitants de petites entreprises. Je sais que le long de la rue Bloor, en plein coeur de sa circonscription, il y a beaucoup de commerçants très inquiets face à la saison qui vient.

L'une des raisons qui retiennent les consommateurs d'acheter est qu'ils ont l'impression que les cartes de crédit sont en train de devenir de vrais gouffres. Comme vous le savez, madame la Présidente, lundi ou mardi de cette semaine, nous avons étudié un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Mississauga-Sud, député conservateur et président du Comité des finances, qui demandait au gouvernement de changer la philosophie qu'il a face aux cartes de crédit au Canada.

Lui et d'autres députés ont présenté des arguments logiques montrant que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit pourraient être réduits sensiblement sans aucun risque pour les institutions financières. Nous avons donné une longue liste d'entreprises en précisant les profits respectables réalisés par chacune même en période de

grave récession. Le député de Mississauga-Sud et moi—je dis cela à l'intention du député de Parkdale—High Park par votre intermédiaire, madame la Présidente—avons établi que la rentabilité de ces compagnies émettrices de cartes de crédit ne serait pas du tout menacée par l'abaissement de leurs taux d'intérêt.

Il n'y a absolument aucun risque. Parce que les électeurs de ma circonscription m'en parlent aussi, j'ai vérifié auprès d'American Express il y a environ trois semaines quels motifs les institutions financières invoquaient. L'une des raisons mentionnées est que, pendant les périodes économiques difficiles, beaucoup de détenteurs de cartes ne paient pas leur compte; aussi, les taux d'intérêt élevés permettent-ils de couvrir les soldes impayés.

• (1100)

J'ai consulté mon collègue de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui a fait des recherches assez poussées sur la question puisqu'il est le critique de notre parti pour les questions de consommation. Il a dit que cet argument ne tenait pas debout.

Le gouvernement n'avait aucune raison de rejeter le projet de loi du député de Mississauga-Sud présenté à la Chambre lundi dernier. Le gouvernement devra répondre de sa démarche improvisée et insensible lors des prochaines élections.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Madame la Présidente, nous étudions plus d'un projet de loi. Le gouvernement tente de mettre de l'ordre dans les affaires financières. Le député de Nickel Belt a beaucoup parlé des ramifications de ces projets de loi de réorganisation des institutions financières. Mon collègue néo-démocrate qui a pris la parole tout à l'heure a parlé des aspects positifs du projet de loi sur les coopératives et les caisses populaires.

Cependant, le député de Nickel Belt a expliqué en quoi ce projet de loi allait, par certains aspects, à l'encontre de l'intérêt des Canadiens. Le député a utilisé l'image d'une grande marmite dont un sorcier brasserait le contenu sans nous permettre d'ajouter quoi que ce soit à sa recette, même si c'est à l'avantage des consommateurs. On ne pouvait rien y ajouter. Voici un projet de loi qui apporte quelques améliorations très mineures pour le consommateur tout en offrant, dans de nombreux domaines, des avantages considérables au secteur industriel.

Il est intéressant de noter la remarque du député de Nickel Belt qui a dit—et je suis d'accord avec lui—qu'avant l'introduction de ces projets de loi, les institutions financières étaient régies à la façon dont on conduit un orchestre, le chef d'orchestre—c'est-à-dire le